Syndicat des Inspecteurs d'Académie

46, avenue d'Ivry
75013 Paris

Tél : 01 53 82 26 76
Fax : 01 40 63 29 68
Adresse électronique : syndicatia2@gmail.com

Le 14 janvier 2010

Robert PROSPERINI
Secrétaire général

à
Monsieur le Directeur de l'Encadrement

A l'attention de Monsieur Jean Pierre Deloche

Objet : Projet d'arrêté modificatif du concours des IA IPR

Monsieur le Directeur,

Vous nous avez saisis pour avis du projet d'arrêté modificatif du concours de recrutement des IA IPR.
Ce projet appelle de notre part les observations suivantes :

- l'article 11 retient un certain nombre de spécialités en langues vivantes parmi lesquelles on ne retrouve pas le chinois, ce qui est surprenant ;
- ce même article envisage que l'entretien puisse se dérouler partiellement dans la langue de la spécialité choisie lors de l'inscription au concours. Cette particularité réservée aux langues vivantes nous paraît introduire **une rupture des parallélismes des formes entre les disciplines**. Demanderait-on à un candidat pour l'éducation physique et sportive de réaliser une prestation sportive ou encore à un candidat pour les sciences physiques de présenter une manipulation expérimentale ? De surcroît les candidats en langues ont déjà fait preuve de leur expertise en communication orale dans leur discipline au moment des épreuves de l'agrégation.

Nous demandons donc que la possibilité d'un échange en langue étrangère ne figure pas dans l'arrêté.

Souhaitant que vous reteniez notre proposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre haute et respectueuse considération.

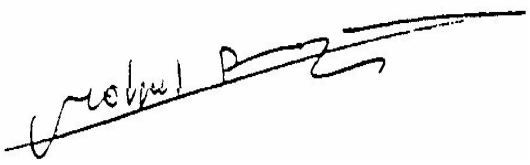

Robert PROSPERINI